

# AU CŒUR des débats

**ASSISES Hier, l'accusé et les parties civiles ont exposé leurs versions des faits. Elles divergent sensiblement**

**CLAIRE BURCKEL**

[auch@sudouest.fr](mailto:auch@sudouest.fr)

Les gendarmes du peloton d'intervention interrégional (PI2G, lire par ailleurs) sont entrés ensemble, vêtus de leurs uniformes, Jean-Pierre Latry, l'accusé lot-et-garonnais, vêtu d'une chemise blanche, a regagné sa place de la veille pour assister à la suite de son procès en appel qui a débuté mercredi à la cour d'assi-

**« Je leur ai dit que s'ils voulaient entrer, fallait qu'ils me fument »**

ses d'Auch. La tension est palpable dans la salle d'audience. L'accusation de tentative d'assassinat de Jean-Pierre Latry sur les gendarmes du peloton était hier au cœur des débats.

**Contexte tendu**

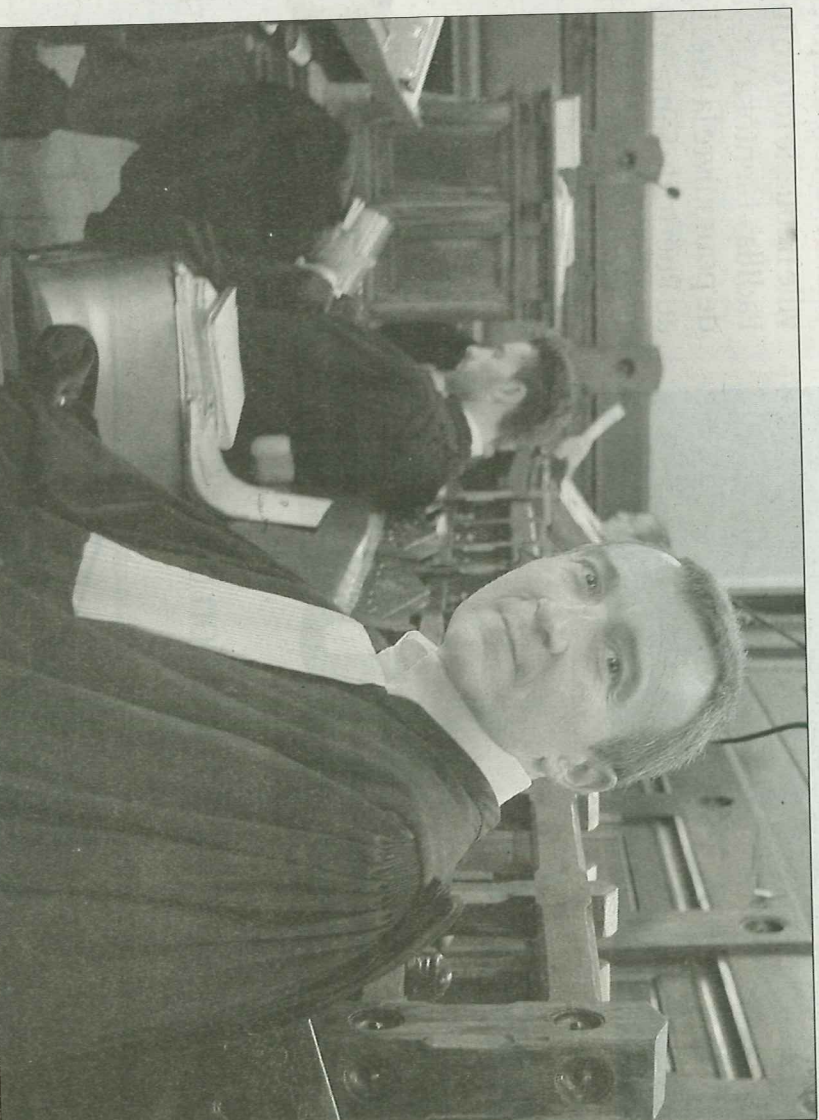
Au mois d'août, les gendarmes de Mézin venus retirer le permis de la compagne de Jean-Pierre Latry ont repéré un pied de cannabis dans le maïs. Le 28 août, deux-gendarmes reviennent sur la propriété pour la perquisitionner. Jean-Pierre Latry les accueille avec son verbe fleuri d'un « si vous revenez, je descendrai les deux premiers », selon les officiers et continue en les menaçant d'un bout de bois.

L'opération du 18 septembre 2008 est lancée dans un contexte tendu, après les menaces de mort

proférées. Jean-Pierre Latry est méfiant et se doute qu'ils reviennent. Vers 6 heures du matin, le peloton, composé de 17 hommes, entre sur la propriété de Saint-Prest-Simon (47). Alerté par sa compagne, Jean-Pierre Latry comprend immédiatement que ce sont les gendarmes. Sans prendre le temps de s'habiller, il se saisit de son fusil qui trône au pied du lit et descend les trois marches qui le mènent à la cuisine où les gendarmes ont pénétré.

**Nu et armé**

« Là, je leur ai dit que s'ils voulaient entrer, fallait qu'ils me fument », raconte Jean-Pierre Latry. Il assure avoir tiré avec son fusil juxtaposé à la hanche, en visant les poutres et non les gendarmes. « Je savais que j'allais pas les toucher. J'espérais qu'ils répondent et qu'ils m'abattent. » Selon lui, les gendarmes du peloton ont fait usage du Taser après qu'il a tiré. « Impossible » pour les officiers. Les six gendarmes sont unanimes, le Taser a été utilisé à un moment d'accalmie, lorsque Jean-Pierre Latry s'est assis devant la table de la cuisine, le fusil posé, toujours dirigé vers eux. Et cela avant qu'il tire. Le Taser n'a pas l'effet escompté et Jean-Pierre Latry tire un coup de fusil, se lève et va en direction de la chambre. Un gendarme tire à son tour et touche la main de l'accusé. La balle lui traverse le pouce. Ni plainte, ni gémissement. Les gendarmes s'apercevront de cette blessure lorsqu'ils lui passent les



Maître Liénard, l'avocat des six gendarmes qui se sont constitués partie civile. PHOTO C. B.

## Un peloton en lien avec le GIGN

■ Le peloton d'intervention interrégional (PI2G) de Toulouse a été expérimenté de 2004 à 2007 et officiellement mis en place en avril 2007. Composé de 32 hommes, il couvre toute la zone Sud-Ouest, de La Rochelle à Saint-Jean-de-Luz et jusqu'aux alentours de Carcassonne. Son rôle est d'intervenir lors de l'interpellation d'indivi-

dus particulièrement dangereux, armés ou pouvant l'être.

C'est également ce peloton qui intervient en cas de prise d'otage. Ce sont des gendarmes professionnels spécialisés, formés par le GIGN avec qui ils sont en contact permanent. Il existe un seul autre peloton de ce type en France, basé à Orange.

menottes, Jean-Pierre Latry accuse les officiers de l'avoir molesté durant son interpellation.

M<sup>e</sup> Liénard interroge l'accusé en lui demandant comment il voyait la fin de l'intervention : « Ça aurait

du finir avec moi plombé », rétorque-t-il. Dès l'instant où les gendarmes sont entrés chez lui il considère que « tout est fini, tout s'écroule ». Depuis le début, il maintient que s'il a fait feu, c'est uniquement dans le but de se faire abattre et non de tuer les gendarmes. « Pour mourir en héros ? », interroge la présidente. « Non, en résistant » réplique Jean-Pierre Latry.

Le verdict est attendu ce soir par les douze jurés et les trois magistrats professionnels. L'accusé a été condamné à huit ans d'emprisonnement lors de son premier procès et encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

## FAITS DIVERS